CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 19 juillet dernier et a examiné les points suivants :

M. le Maire informe le CM en préambule : la demande de subvention pour l'atlas de la biodiversité n'a pas été retenue, il convient de contacter l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour approfondir et consolider le dossier (à noter que le délai avait été très court pour le constituer).

- **Renouvellement adhésion convention au centre de gestion du Puy-de-Dôme (CDG63) à la mission « assistance retraite »**

Il s'agit d'une aide du CDG63 pour l'instruction des dossiers retraites des employés municipaux. Les agents de la commune n'étant pas concernés à court ou moyen terme, le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, ne souhaite pas adhérer à cette convention en 2025.

- **Motion Fédération Agir pour la ligne ferroviaire Volvic/Le Mont Dore/Ussel/Tulle**

Le territoire de l'Artense est impacté par cette ligne ferroviaire qui concerne le fret et les voyageurs. Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour cette motion.

- **Communauté de communes : accord local nombre de sièges**

M. le Maire explique que dans la perspective des prochaines élections municipales de 2026, la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes Dômes Sancy Artense doit être redéfinie au cours de l'année 2025. Pour cela, il y a 2 solutions pour déterminer le nombre de sièges :
- soit selon les modalités du droit commun basé sur la population,
- soit la gouvernance fait l'objet d'un accord local et il est proposé pour Dômes Sancy Artense de faire le choix d'un accord local pour une assemblée à 45 sièges.
A noter que Cros n'est pas vraiment impactée car dans les 2 solutions, elle ne disposera que d'un seul siège de titulaire (et un suppléant).
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'accord local qui détermine pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, un conseil comprenant 45 sièges communautaires pour le prochain mandat à compter de 2026.

- **Devis AGEDI**

Un devis sur la mise en place d'une gestion informatique du cimetière a été demandé à AGEDI suite à une formation effectuée par la secrétaire de mairie. Il s'élève à 800€ et comprend le logiciel, l'intégration du plan du cimetière, …. Cela permettrait notamment de visualiser le plan du cimetière sur le site « cimetiere.fr » et faciliterait les recherches des citoyens sur le positionnement des différentes concessions.
A noter que la procédure de reprise des concessions est en cours et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour signer le devis AGEDI avec une mise en place de cette gestion à l'automne 2025.

- **Demandes de subventions**

**** Fonds de solidarité logement FSL***

Le FSL dépend du Département et intervient notamment en qualité de caution pour les personnes les plus défavorisées.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, ne donne pas suite à cette demande.

**** Concours de la race Aubrac le 6 septembre 2025***

La mairie de Bagnols sollicite une subvention de 300€ pour l'achat d'une cloche pour le concours de la race Aubrac.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, ne donne pas suite à cette demande et préfère privilégier la fête patronale de Cros qui a lieu à la même date.

**** Cavalos 4x4***

L'association Cavalos 4x4 sollicite une subvention pour leur manifestation du 2 août 2025 pour fêter leurs 45 ans d'existence et présente un budget prévisionnel de 3 450€ de dépenses pour 240€ de recettes. A noter que la société de chasse participe à son côté pour la restauration.
Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour attribuer une subvention de 250€ avec un courrier demandant à l'association de fournir les différentes autorisations nécessaires pour organiser cet évènement et lui rappelant la réglementation relative au risque incendie en cette période de sécheresse.

- **Programme LEADER**

Suite au festival Artense culture & violon de juin dernier, la commune est en attente de l'arrêté du Département pour pouvoir délibérer et payer les fournisseurs.
Il s'agit d'une information.

- **Achat de terrain**

**** dans le bourg***

Jacques Sorstein souhaite acquérir l'ancien jardin de la maison Chantelot.
Cette parcelle de 195 m² est constructible et raccordable à l'eau, l'électricité et l'assainissement mais ne dispose que d'un seul accès à pied.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour vendre ce terrain à 6€/m², en précisant sur la délibération qu'il n'existe qu'un accès à pied et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**** à Combrouze***

M. et Mme Sepchat souhaitent acquérir environ 80 m² sur le communal situé derrière le gîte, le terrain n'est pas constructible.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour vendre ce terrain à 3€/m², les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

**** à Limberteix***

Suite à la délibération du 12 juillet 2024, Didier Giraud renouvelle sa demande d'acquisition d'une parcelle à Limberteix et il en rétrocèdera une partie à Gaëlle Roux et Patrick Detiange.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour vendre ce terrain à 5€/m², les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**** demande de location***

Yvette Gendre dispose d'un garage construit sur le domaine public situé dans le bourg (à proximité de chez Jean-Bernard Vergne). Sa fille souhaite le louer 10€/mois.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour établir une location précaire annuelle de 120€/an (du 1er août au 31 décembre 2025 au prorata et ensuite par année civile).

- **Aménagement foncier**

Le Département a donné un avis favorable pour accompagner la commune de Cros dans la mise en œuvre de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental (AFAFE). Afin de constituer la commission communale d'aménagement foncier (CCAF), il informe la commune qu'il va solliciter la Chambre d'Agriculture pour désigner 2 propriétaires en qualité de membres de cette commission.
Il s'agit d'une information.

- **Court terme subventions**

M. le Maire informe le CM que la demande de subvention pour l'aménagement de l'entrée de bourg a été retenue au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : l'Etat interviendrait à hauteur de 35%, la Région 30% (ou jusqu'à 40% si le dossier est considéré « ambitieux ») et le Département 15 000€.
La réalisation est prévue à l'automne : la RMCL devrait intervenir fin septembre pour environ un mois puis Camping Car Park pendant une semaine. Le dossier devrait donc être finalisé d'ici la fin 2025.
Afin d'éviter tout problème compte tenu des délais entre le paiement des factures des fournisseurs et le versement des différentes subventions, M. le Maire propose de demander un court terme subventions pour un montant de 80 000€ (il s'agit d'une « avance » de la banque).
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour demander un court terme subventions d'un montant de 80 000€.

- **Drapeaux**

La commune dispose de 4 drapeaux commémoratifs (prisonniers de guerre, 1ère guerre mondiale 14/18, 2ème guerre mondiale 39/45, guerre d'Algérie : anciens d'AFN).
Parmi ces drapeaux, 3 sont en mauvais état et méritent une restauration. Un devis a été demandé et il faut prévoir 1 100€ HT pour un seul drapeau et 2 970€ HT pour les 3.
Après débat, M. le Maire propose de procéder comme pour les registres d'état civil, en étalant la restauration par année civile.
Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour restaurer les 3 drapeaux en commençant par le plus ancien et à raison d'1 par an.
A noter que la commune ne peut pas prétendre à une subvention de la Région pour cette restauration car elle n'est attribuée qu'aux associations ou organismes d'anciens combattants.

- **Stèle**

Suite au courrier adressé à la Sous-Préfète d'Issoire pour lui demander l'autorisation d'installer une stèle commémorative pour les anciens combattants d'AFN dans le cadre du devoir de mémoire, celle-ci a répondu favorablement, d'autres communes font d'ailleurs la même démarche. Le devis propose une stèle à 250€ et une plaque pour 400€ environ.
Il s'agit d'une information.

- **Plan mobilité**

La communauté de communes Dômes Sancy Artense a conservé la compétence mobilité à l'intérieur de son périmètre. Elle a élaboré un plan mobilité, ce document est consultable en mairie avec notamment le diagnostic, le suivi, … Ce plan concerne essentiellement les communes proches de la Métropole Clermontoise.
A noter le plan vélo qui permet maintenant de déposer des appels à projets.
Également, la communauté de communes Dômes Sancy Artense met à disposition un véhicule électrique (ZOE) à Rochefort-Montagne.
Il s'agit d'une information.

- **La fibre**

La fibre devrait arriver à Cros au 1er semestre 2026, elle sera en souterrain pour le bourg et en aérien pour les villages (avec les poteaux téléphoniques).
Il s'agit d'une information.

- **Projet GEMAPI à Curère**

La communauté de communes Dômes Sancy Artense a donné son accord pour aménager le ruisseau de Gioux : le pont et l'aménagement pour un montant de 51 500€ avec une subvention de 80% et une participation de la commune de 2 000€ pour le pont. Dans l'hypothèse où le pont serait changé à l'automne, la voirie serait refaite dans la foulée.

- **Questions diverses**

- une demande de la maraîchère qui participe au marché le dimanche matin : elle cherche un local pour vendre des fruits et légumes à Cros.

- une demande d'un local pour un kinésithérapeute qui veut s'installer à Cros.

- la visite du Département dans le cadre des villages fleuris s'est bien déroulée. Il convient d'être vigilant dans le choix des arbustes pour l'aménagement de l'entrée de bourg.

- Fête patronale de septembre : la société de chasse a prévu de participer avec un atelier pour faire de la pédagogie aux jeunes adolescents.

- les chemins de randonnée sont tous nettoyés (il ne reste qu'un arbre tombé (arbre privé) qui n'a pas été débité) ainsi que le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle jusqu'à sa limite avec le Cantal.
M. le Maire en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont déblayé les chemins après la tempête en tronçonnant les branches et les arbres. En effet, certaines communes ont dû prendre des arrêtés pour interdire la circulation dans certains chemins impactés.

- dysfonctionnements des cloches :
Un premier devis a été signé et la société Bodet Campanaire doit intervenir courant septembre pour notamment réparer les pattes de scellement des cloches.
Depuis est apparu un problème au niveau de la sonnerie des cloches : l'angélus ne sonne pas convenablement et les heures ne sonnent plus du tout. Un second devis a donc été demandé et vient d'être reçu en mairie.